

REGLEMENT GRAPHIQUE

CORNAS



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 26/06/2025 - Arrêt du PLUIH



Prescriptions

- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A et N
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Desserte par les réseaux
- Espace boisé classé
- Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales
- Emplacement réservé
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
- Secteur à programme de logements mixité sociale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Élément de continuité écologique et trame verte et bleue

Zonage

- UV1 - Zone Urbaine village
- UC1 - Zone Urbaine centre-ville
- UR1 - Zone Urbaine résidentielle
- UE1 - Zone Urbaine économique
- UL - Zone Urbaine loisirs
- 1AUR - Zone résidentielle à urbaniser
- 1AUE - Zone économique mixte à urbaniser
- 2AUR - Zone résidentielle à urbaniser (bloquée)
- 2AUE - Zone économique à urbaniser (bloquée)
- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole protégée
- At - Zone Agricole touristique
- N - Zone Naturelle
- Nl - Zone Naturelle de loisirs
- Ns - Zone Naturelle sensible

Emplacements réservés :

| Libellé                                                                                           | Surface (m²) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| ER01 : Création d'un arrêt de bus                                                                 | 458          |
| ER01 : Entrée village                                                                             | 331          |
| ER02 : Elargissement de la route de Saint-Romain-de-Lerps                                         | 1220         |
| ER02 : Elargissement du chemin des Plaines à Clarençon                                            | 1023         |
| ER03 : Création d'un pôle économique                                                              | 3786         |
| ER04 : Extension cimetière                                                                        | 468          |
| ER05 : Aménagement d'un accès à la voie bleue                                                     | 161          |
| ER05 : Extension du cimetière                                                                     | 873          |
| ER06 : Création d'une place publique, près de la RD86                                             | 792          |
| ER07 : Création d'un parking au centre du village et d'une voie de liaison au Nord                | 1318         |
| ER08 : Elargissement du chemin de Champelrose                                                     | 429          |
| ER09 : Création d'une voie de liaison                                                             | 153          |
| ER10 : Aménagement de logements locatifs sociaux et d'un pôle santé                               | 1874         |
| ER11 : Création d'accès pour la construction et l'accès de deux " pièges à cailloux " aux Saveaux | 1740         |
| ER12 : Extension du complexe sportif, Les Grays                                                   | 9890         |
| ER13 : Aménagement d'une déviation (CCRC)                                                         | 1399         |
| ER13 : Elargissement du chemin                                                                    | 2553         |
| ER14 : Elargissement du chemin des mulets                                                         | 317          |
| ER14 : Point d'apport volontaire                                                                  | 583          |
| ER15 : Création d'un cheminement doux le long de la voie ferrée                                   | 1256         |
| ER16 : Elargissement du chemin des Peyrouses (de la route des Granges à la limite de Saint-Péray) | 361          |
| ER17 : Elargissement du chemin des Mulets                                                         | 5698         |
| ER18 : Création d'une voie de liaison                                                             | 17           |

